

## NOTICE AUX CANDIDATS

### International Master of Advanced Studies en études du développement (IMAS)

#### 1. DEMANDE D'ADMISSION AU IMAS

Nous vous prions de bien vouloir renvoyer au **bureau des admissions du IMAS** - si vous remplissez les conditions d'admission exigées - **le formulaire de demande d'admission, dûment complété, signé et accompagné de tous les documents requis.**

**Tout dossier incomplet - sans explication concernant les pièces manquantes - ne pourra pas être traité.**

#### 2. DELAI DE DEPOT DES DEMANDES D'ADMISSION

Les dossiers complets doivent parvenir à l'Institut au plus tard le **15 avril 2009**, dernier délai.

(Les dossiers nous parvenant après cette date ne seront pas pris en considération.)

#### 3. DOCUMENTS REQUIS A FOURNIR AVEC LA DEMANDE D'ADMISSION

3.1. **Autobiographie raisonnée** : La personne candidate rédige une autobiographie raisonnée de 2 à 3 pages au maximum. Il s'agit pour elle de présenter son parcours pédagogique et professionnel à partir de son expérience de vie. Comment évalue-t-elle sa propre histoire de vie comme projet ? En quoi le IMAS s'inscrirait-il dans cette perspective très personnelle qui est la sienne ? L'objectif d'un tel document est de permettre à la personne candidate de valoriser les aspects informels de sa pratique d'acteur social qui bien souvent n'apparaissent pas dans un curriculum vitae traditionnel. C'est en effet son potentiel à la fois éducatif et de créativité sociale qu'il nous importe de connaître.

3.2. **Lettre de soutien de l'employeur actuel et attestation de l'institution d'accueil** (dans le cas où l'employeur joue également le rôle d'institution d'accueil, joindre un seul document) : voir point 4 ci-dessous

3.3. **Photocopies** (les originaux pourront être exigés ultérieurement)

a) **certificats/diplômes** obtenus tels que : fin de scolarité, fin d'apprentissage, fin d'études secondaires, baccalauréat, formation technique, licence/maîtrise, diplôme(s) supérieur(s), avec **les relevés de notes ou d'appréciations** pour la (les) formation(s) déterminant vos qualifications finales ;

b) **attestation(s) d'employeur(s)** pour les **cinq dernières** années d'activité ;

c) **certificats** éventuels de la **langue française** ou attestations de cours suivis pour les non francophones permettant d'évaluer le niveau de connaissance de la personne candidate;

d) **certificats** éventuels de la **langue anglaise** ou attestations de cours suivis pour les non anglophones permettant d'évaluer le niveau de connaissance de la personne candidate.

3.4. En cas de demande de bourse IMAS, les **lettres d'acceptation ou de refus des éventuels organismes financeurs** sont à joindre à la demande d'admission (c.f. formulaire de demande de bourse IMAS sur notre site).

#### **4. SOUTIEN INSTITUTIONNEL (voir art. 3.2 et art. 5 du règlement d'études)**

**Soutien de l'institution d'accueil** : L'institution d'accueil rédige une note, à joindre avec la demande d'admission, dans laquelle elle atteste de son intérêt pour l'étude de terrain (mémoire) que la personne candidate propose d'effectuer. Elle explique également la pertinence de l'étude par rapport à ses activités. Quels sont les liens entre l'étude et ses objectifs ? De quelle manière pourra-t-elle capitaliser les résultats de l'étude? Enfin, l'institution précise le type de soutien qu'elle fournira à la personne candidate au niveau de l'accès à l'information, au niveau logistique, institutionnel et financier.

**Soutien de l'employeur** : La lettre de soutien de l'employeur actuel doit comprendre notamment les points suivants :

- a) Objectif(s) par rapport à la formation IMAS, en relation avec la personne candidate et le poste occupé ou visé ;
- b) Tâches accomplies et responsabilités assumées par la personne candidate dans le dernier poste occupé (au cours de la dernière année).

#### **5. CONNAISSANCE DES LANGUES**

Votre connaissance des langues est-elle suffisante ? Les langues d'enseignement pour la première séquence, selon les localisations, sont le français, l'espagnol ou l'anglais. Les langues de travail durant la troisième séquence sont le français, l'anglais et l'espagnol. Il est donc indispensable que la personne candidate ait une très bonne connaissance de l'une de ces trois langues. Un service d'interprétation et de traduction est cependant assuré entre les trois langues. Pour favoriser la communication en troisième séquence, il est toutefois souhaitable que les personnes en formation disposent de notions de base d'une des deux autres langues que la leur. Lors de la procédure d'admission, le Comité exécutif du IMAS se réserve le droit de vérifier le niveau de connaissances linguistiques avant de prendre une décision définitive.

#### **6. VISA D'ENTREE**

a) Première séquence :

Selon les cas, les personnes candidates doivent obtenir un visa d'entrée pour le pays dans lequel elles suivront la première séquence (Mali, Pérou, Vietnam). Elles sont responsables de se renseigner et d'entreprendre les démarches nécessaires à ce sujet après réception, le cas échéant, de la confirmation d'admission au IMAS. Il est recommandé d'avoir un passeport valable six mois après la fin du séjour dans le pays concerné.

b) Troisième séquence :

Dès la fin de la première séquence, les démarches pour l'obtention du visa pour la troisième séquence en Suisse devront être entreprises. Un soutien administratif du IMAS est apporté aux personnes candidates.

## **7. PERSONNES MARIEES OU AVEC ENFANTS**

Pour des raisons d'organisation, les conjoints et enfants des personnes en formation ne sont pas pris en charge durant leur formation.

## **8. VIE A GENEVE**

### **a) Climat**

Genève est située en zone tempérée et, pendant les mois de février et mars, la température peut parfois atteindre 0° C, voire moins ; il est vivement conseillé d'emporter avec soi des habits chauds et imperméables (pluies fréquentes).

### **b) Coût de la vie (séquences 1 et 3)**

Nous vous rendons attentifs au fait que le coût de 23.500 CHF est destiné à couvrir les besoins de la personne en formation non accompagnée (sans conjoint ni enfants). Ce coût représente le strict minimum nécessaire pour lui permettre de vivre à l'étranger (Mali-Vietnam-Pérou-Suisse).

IMAS, décembre 2008